



SNUCLIAS – FSU
173 rue de Charenton 75012 Paris
☎ 01 43 47 53 95 📠 01 49 88 06 17
✉ snuclias-fsu@orange.fr
www.snuclias-fsu.fr



Motion sur la décentralisation

A quelques mois d'échéances électorales qui décideront de l'avenir politique du pays, les principales associations d'employeurs locaux (ARF, ADF, AMF, ACDF...) réclament avec plus ou moins d'insistance, un nouvel « Acte III de la décentralisation » sans que l'objectif d'un service public de qualité pour tous soit à l'ordre du jour.

Cette volonté de la part des élus locaux, correspond à la fois à un désengagement croissant de l'État – désengagement tant politique que financier – dans ses missions d'aide et d'assistance aux collectivités locales. Pour autant, il nous semble pour le moins paradoxal de réclamer un « nouvel acte » de décentralisation, alors qu'aucun bilan n'a jamais été tiré des 2 « actes » précédents...

Depuis l'acte I de 1982-1983, il est certain que le recul de l'État et la montée en puissance des missions – transférées ou nouvelles – des collectivités locales, ont témoigné d'un déséquilibre croissant, qui a renforcé chez les élus locaux, le sentiment assez légitime, que l'État les abandonnait, face aux attentes sociales des populations.

Les collectivités locales ont plutôt bien géré les transferts de missions opérés par l'État, et parfois même bien mieux que ne l'avait fait l'État précédemment (cf. l'entretien et la reconstruction des lycées et collèges industrialisés suite à l'incendie du collège Pailleron – cf également la centralisation et la mutualisation de l'action sociale avec un maillage territorial au plus près des populations locales, et donc plus à même de mieux répondre aux besoins...). Cependant, même si ces « transferts » ont très souvent été bien assurés par les collectivités locales, (et notamment grâce à l'action des syndicats qui ont su veiller à défendre les intérêts des agents concernés par ces transferts) elles ont aussi créé des inégalités ou renforcé celles qui existaient déjà entre collectivités disposant de ressources fiscales très différentes.

Les inégalités fiscales, sociales et territoriales n'ont hélas, cessé de se développer entre collectivités locales, impactant lourdement les missions assurées par celles-ci en direction de leurs populations, et risquant de menacer gravement celles qui financièrement seraient les plus « coûteuses »...

Une situation que la récente « réforme » de la fiscalité locale, et la loi du 16 décembre 2010 dite de « réforme territoriale » va inmanquablement aggraver au détriment des missions les plus utiles socialement.

C'est donc en prenant en compte tous ces éléments, que réuni à Tours les 23-24 et 25/11/2011, le **Conseil National du SNUCLIAS FSU** :

- réaffirme :**
1. son souci de voir maintenu un droit égal d'accès aux services publics pour les usagers sur l'ensemble du territoire national, dans le respect des statuts de la FPT, des missions et des droits des fonctionnaires territoriaux
 2. la responsabilité de l'État à assurer ses obligations constitutionnelles garantissant une égalité entre citoyens et territoires passant par l'abrogation de la RGPP et de la RéATE, et une équité fiscale entre collectivités locales
- demande :**
3. qu'un bilan soit tiré des actes I et II de la décentralisation, afin de mieux appréhender les conséquences de ceux-ci (positifs comme négatifs) et les moyens de corriger ces derniers en y associant les usagers et les personnels
 4. qu'aucun nouveau transfert (Formation professionnelle, Santé, Police, Universités...) ne soit opéré si celui-ci doit induire l'abandon d'un pilotage national et un risque d'autonomisation (donc d'inégalité d'accès) aggravant la concurrence entre territoires.

Tours le, 25 novembre